



Je ne suis plus interdit bancaire une banque peut'elle me refuser

Par **GYSSELS**, le **28/12/2009** à **10:31**

Bonjour,

Je ne suis plus interdit bancaire depuis le 09/12/2008 une banque peut-elle me refuser l'ouverture d'un compte pour y domicilier mes salaires ?

Peut'elle me refuser un découvert ?

Dans l'attente de votre réponse.

Sincères remerciements.

Par **Patricia**, le **21/02/2010** à **12:23**

Bonjour,

Avec un peu de retard...

Une banque a le droit de refuser une ouverture de compte sans obligation d'en donner les raisons.

Cependant, l'art L312-1 du Code Monétaire et Financier prévoit "un droit au compte".

Avec l'attestation de refus de votre banque, C.I., justificatif de domicile..., allez à la BdF la plus proche de votre domicile. C'est elle qui désignera d'office un

établissement bancaire.

Ce compte ne fonctionnera qu'avec des services de base.
Pas de chéquier, C.B., autorisation de découvert...